

# Formalitis

option premium annonce légale

## Vos formalités maîtrisées en toute sécurité

### Vos objectifs

Vous devez réaliser des formalités de création, modification ou cessation d'activité et vous souhaitez :

- bénéficier d'un traitement personnalisé et immédiat
- disposer d'un interlocuteur unique pour cette formalité

### Notre solution

Le conseiller CFE de votre CCI vous propose un accompagnement sur mesure qui vous permet de :

- réaliser un dossier complet lors de votre visite ou par correspondance
- obtenir votre numéro Siren\*
- bénéficier d'un suivi post-formalité

### Le dispositif

Formalitis vous dispense de réaliser vous-même vos formalités\*\*.

Le conseiller en formalités prend en charge l'ensemble de la procédure et :

- analyse votre dossier et vous informe sur la réglementation spécifique à votre activité
- vous aide à rédiger votre annonce et la transmet au journal de votre choix
- enregistre directement votre déclaration (vous n'avez plus d'imprimé à remplir\*\*\*)
- examine la conformité des pièces fournies et la cohérence des informations déclarées
- vous communique en temps réel les éléments de la déclaration qui pourraient manquer
- transmet votre dossier à tous les organismes concernés

**Vous aurez un interlocuteur unique et privilégié pour le suivi de votre formalité que vous pourrez contacter à tout moment, par courriel ou par téléphone.**

## FORMALITÉS



### PUBLIC CONCERNÉ

Créateur, entreprise, professionnel du conseil



### TARIF

142 € TTC



### MODALITÉS

- avec ou sans rendez-vous, en face à face ou par téléphone, par correspondance

\* Le CFE ne garantit pas la délivrance immédiate et systématique du numéro Siren qui dépend de l'Insee.

\*\* Vous souhaitez malgré tout constituer seul votre dossier ? Le centre de formalités des entreprises (CFE) vous remet le(s) imprimé(s), la liste des pièces justificatives à fournir et le montant des frais pour le greffe du Tribunal de commerce. Il réceptionne et traite votre dossier dûment rempli et constitué par vos soins, puis transmet les informations et les documents aux organismes concernés. Le coût de cette prestation est pris en charge par la CCI Essonne.

\*\*\* Excepté par correspondance.

### RENSEIGNEMENTS

**01 60 79 91 91**

[essonne.cci.fr](http://essonne.cci.fr)

 CCI ESSONNE